

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société suisse de Numismatique  
**Herausgeber:** Société Suisse de Numismatique  
**Band:** 3 (1884)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Une monnaie polonaise rarissime  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-170603>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 31.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Nos	Fr. Ct.	Nos	Fr. Ct.	Nos	Fr. Ct.
803	34 10	837	5 50	865	19 80
804	23 10	838-842	40 70	866	101 20
805-810	46 20	843	11 —	867-868	8 80
811	737 —	844	15 40	869 1	25 30
812	8 80	845	138 60	869 2-8	88 —
813-815	29 70	846	115 50	870	78 10
816	22 —	847	159 50	871	26 40
817	45 10	848	170 50	872-873	79 20
818-*819	2 75	849-850	50 60	874-875	29 70
820-821	11 —	851-854	46 20	876-878	11 —
822-824	22 —	855	60 50	879	19 80
825	9 90	856	28 60	880-883	15 40
826-829	17 60	857	8 80	884	50 60
830	24 20	858	55 —	885	48 40
831	33 —	859	86 90	886 1	29 70
832*	11 —	860	25 30	886 2	43 90?
833-835	17 60	861	66 —		
836	2 20	862-864	31 90		

*Bemerkungen.*

Nº 419. Ist keine Luzerner-Schulprämie, sondern von Brugg (Kt. Aargau).

558. Ist ein blosser Bleiabguss.

559. » » »

586. » » »

719. Bleioriginal nicht Silber wie im Catalog steht.

818. Kupfer versilbert, nicht Silber wie im Catalog steht.

832. Vier galvanoplastische, vergoldete Nachahmungen, statt Silber vergoldet.

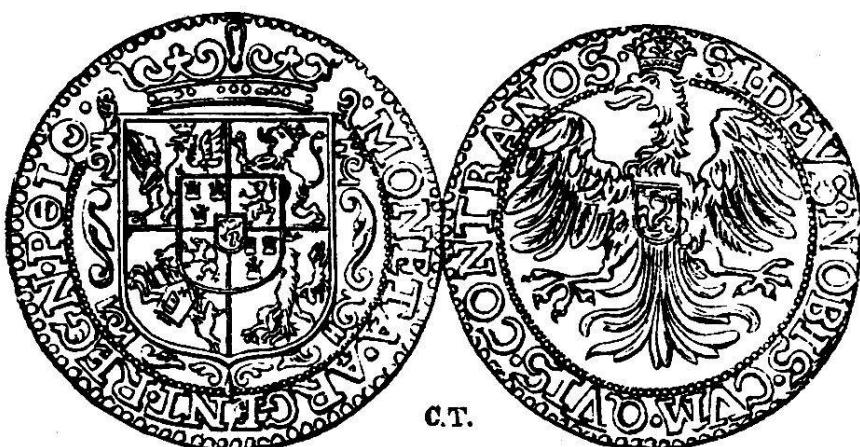
ADOLPH JNWYLER.

**Une monnaie polonaise rarissime.**

En 1869, le Prince G. Radziwill, ancien Président de la Société numismatique de Berlin, fit imprimer une nouvelle édition du catalogue de sa riche collection de monnaies polonaises, qui parut sous le titre suivant: « Catalogue des monnaies et médailles » composant le cabinet numismatique de Son Altesse le Prince

» Guillaume Radziwill. Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée par les soins de C.-F. Trachsel, membre de la Société de numismatique de Berlin, etc., etc. »

La vignette qui orne le titre de ce volume et que nous imprimons d'après le cliché qui nous a été fourni, représente la monnaie la plus rare de la collection. C'est une de ces pièces que l'on nomme *uniques* parce qu'on n'en connaît pas une seconde ou que toutes les autres ont disparu.



Voici l'histoire de cette précieuse monnaie, telle qu'elle a été dictée à M. Trachsel par le prince G. Radziwill. Voyez page 46 du catalogue.

« Cette monnaie dont le titre et le poids indiquent qu'elle appartient au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, provient d'une trouvaille faite il y a une vingtaine d'années en Lithuanie. La précipitation avec laquelle le coin semble avoir été gravé, le soin avec lequel l'artiste a omis le nom du Roi dans la légende et ses armes tant au droit qu'au revers, prouvent que cet écu doit être émané d'un parti révolutionnaire armé contre le pouvoir légitime du Roi et de son gouvernement. Ni le type ni la valeur de cette monnaie ne se rapportent à l'époque de la révolte de Zebrydowski et du Prince Janusz Radziwill, mais coïncident à l'époque de la confédération des armées polonaises et des condottieri de la même nation, qui, après avoir mis le faux *Démétrius* sur le trône de Russie, avaient séjourné longtemps à Moscou. Lorsque le faible *Sigismond III*, jaloux de l'élection de son fils *Vladislas* au trône de Russie, par les

» nombreux partisans de *Demetrius*, abandonnant, après la prise  
» de *Smolensk*, le projet de le conduire à Moscou, se retira dans  
» son pays avec toutes ses troupes polonaises et força les con-  
» dottieri de le suivre, ces troupes indignées de sa faiblesse et  
» habituées à l'indiscipline, suite des redevances accumulées de  
» leur solde arriérée, se formèrent en trois confédérations, enva-  
» hirent toute la Pologne et s'emparèrent des biens de la cou-  
» ronne et des impôts, pour s'assurer du paiement de leurs pré-  
» tentions exagérées. Privé de ses revenus, le Roi convoqua la  
» Diète à Varsovie pour aviser au moyen d'étouffer cette rébellion.  
» Les confédérés, craignant des résolutions énergiques contre  
» leurs désordres, envoyèrent à Varsovie, en guise de députation,  
» 7000 hommes de cavalerie d'élite, qui en imposèrent tellement  
» à la Diète que, pour s'en débarrasser, on vida le trésor royal et  
» on fut même obligé de sacrifier la vaisselle du Roi et celle des  
» églises pour satisfaire à leurs demandes. C'est à cette triste  
» époque que l'on présume que la monnaie en question doit appar-  
» tenir, les confédérés ayant intérêt à transformer en numéraire  
» la vaisselle qu'ils avaient obtenue par leur position menaçante,  
» tandis que la rareté de cette pièce, jusqu'à présent inédite,  
» s'explique aisément par le désir que le Roi devait avoir, après  
» le rétablissement des affaires, de faire disparaître autant que  
» possible les traces de l'avilissement qu'il avait subi par cette  
» honteuse transaction. »

Le Prince Radziwill est mort, sa collection est restée dans sa famille, mais nous n'avons pas appris qu'un second exemplaire de la monnaie dont nous avons entretenu nos lecteurs ait été retrouvé depuis 1869.

---

CONVENTION MONÉTAIRE. — Le correspondant du *Journal des Débats*, à Berne, télégraphie en date du 6 juin que le gouvernement suisse a donné l'ordre à son représentant à Paris de dénoncer la convention monétaire, ce qui impliquerait non une renonciation à l'Union latine, mais la nécessité de convoquer avant le 31 décembre 1885 une Conférence qui devra résoudre la question.

---

Lors de la pose de la pierre d'angle du Bâtiment académique à Neuchâtel, le 10 Mai passé, on a enfermé, selon un antique usage, dans une boîte de plomb à sceller, de nombreux objets et documents, parmi lesquels une quantité de monnaies suisses, cantonales et fédérales, de monnaies de différents pays d'Europe, de médailles suisses, dont la plupart neuchâteloises, et enfin deux publications numismatiques de nos collègues Ernest Lehr et Antonin Henseler.

---

## Bibliographie.

---

*L'atelier monétaire des comtes de Genevois à Annecy (1356-1391)*, par Eugène DEMOLE. Genève, 1883. In-8°. 108 p. et 2 planches.

Les monnaies des comtes de Genevois ont été décrites par plusieurs auteurs, entre autres Soret, Blavignac et en dernier lieu M. Albert Sattler ; sous ce rapport, elles étaient presque toutes suffisamment connues. Ce qui manquait, c'étaient des détails sur leur fabrication ; on ne possédait pas les documents nécessaires pour cette étude. M. Demole a eu la bonne fortune de trouver aux archives de Turin une vraie mine de documents tous inédits, qui « comprennent des diplômes impériaux, accordant le droit de monnaie aux comtes de Genevois, puis une série de pièces relatives aux luttes que, par suite de cette concession, Amédée III eut à soutenir, soit contre l'évêque de Genève, soit contre le comte de Savoie ; enfin des comptes de l'atelier d'Annecy et des priviléges accordés par Amédée III à ses monnayeurs. »

C'est au moyen de ces pièces que M. Demole a reconstitué dans tous ses détails l'histoire monétaire du comté de Genevois au XIV<sup>e</sup> siècle, seule époque où ces comtes ont usé du droit de battre monnaie.

L'ouvrage contient trois parties : la première est historique, la seconde descriptive et la troisième est consacrée à la reproduction intégrale des documents.

Le comte Amédée III obtint de l'empereur Charles IV, le 21 août 1355, un diplôme qui lui accordait, pour lui et ses héritiers, le droit de monnayer l'or et l'argent sur ses terres ; une